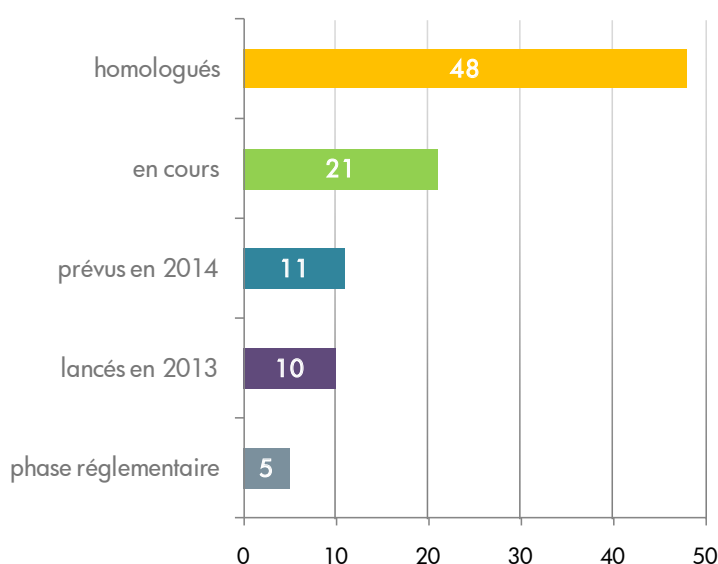


Au cours de l'année 2013, l'Agence urbaine de Marrakech a opté pour une planification stratégique capable de garantir un équilibre entre les zones urbanisées, l'ensemble des composantes socio-économiques et acteurs sociaux dans le but d'assurer à tous un cadre de vie convenable et durable. Cette politique de planification urbaine a permis de traduire cette vision à travers la révision et la consolidation de nos réalisations antérieures. Cette orientation touche notamment le suivi de vingt et un documents d'urbanisme en cours d'étude ou en phase réglementaire finale. Plus tourné vers le développement futur de la ville, le plan d'action 2014 prévoit le lancement de onze nouvelles études.

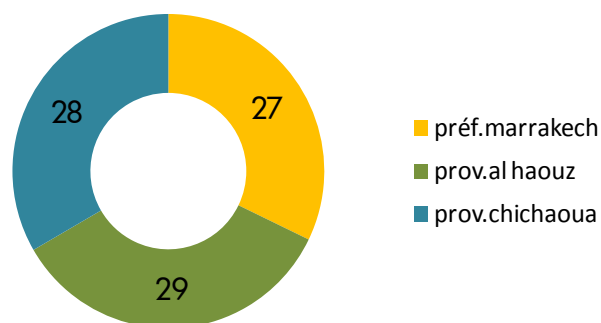
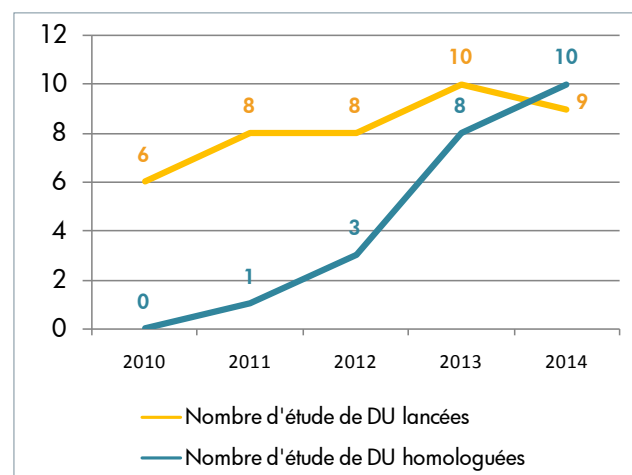
En matière de planification



Etat des documents d'urbanisme

- 84 documents dont 48 documents homologués.
- taux de couverture de 62% en 2013 contre 57% en 2012,
- 53% en 2011 et 13% au démarrage de l'Agence.
- 100% sera atteint en 2017.

L'état jusqu'à décembre 2013 et l'évolution prévue en 2014 des documents d'urbanisme dans le ressort territorial de l'AUM se présentent comme suit :



Répartition du nombre de documents d'urbanisme

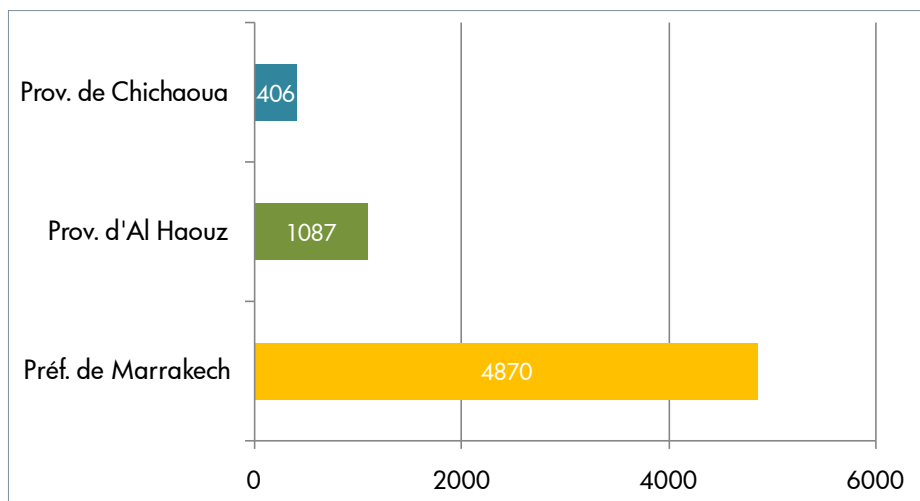
Stratégie de la couverture en documents d'urbanisme

La priorité est donnée aux:

- Centres urbains et leurs périphéries, les centres émergents et les zones à vocation spécifique.



En matière de gestion urbaine

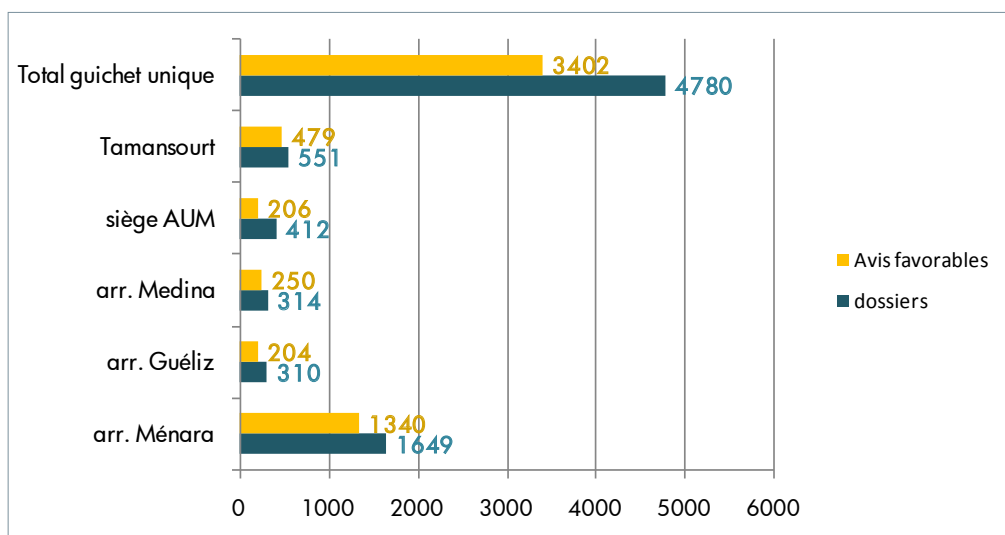


Au cours de l'année 2013 :

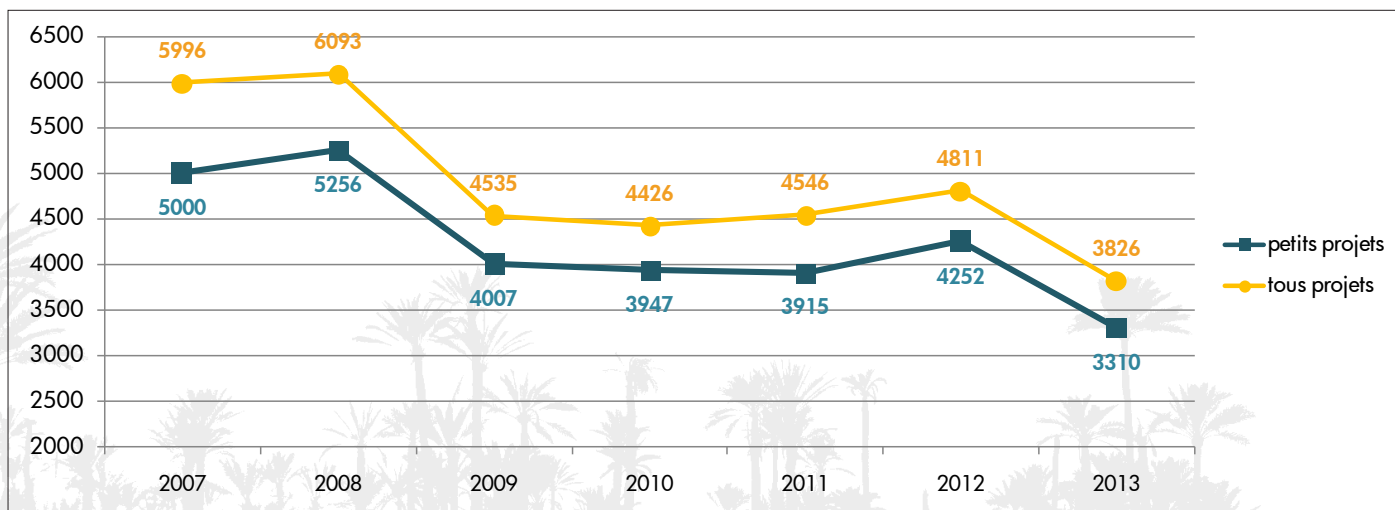
L'Agence Urbaine a instruit 6363 demandes, parmi lesquelles 5101 ont reçu l'avis favorable, soit 80%.

Répartition des demandes

Dans le cadre des guichets uniques le nombre de dossiers examinés, est de 4780 représentant 75% du volume des demandes dont 3402 ont reçues un avis favorable.



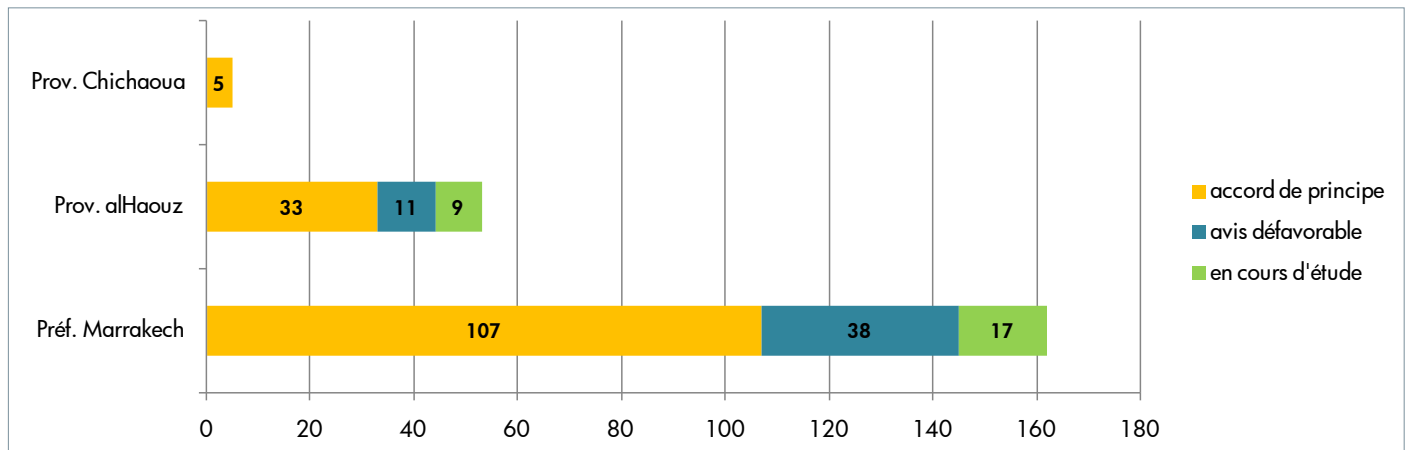
Guichets uniques



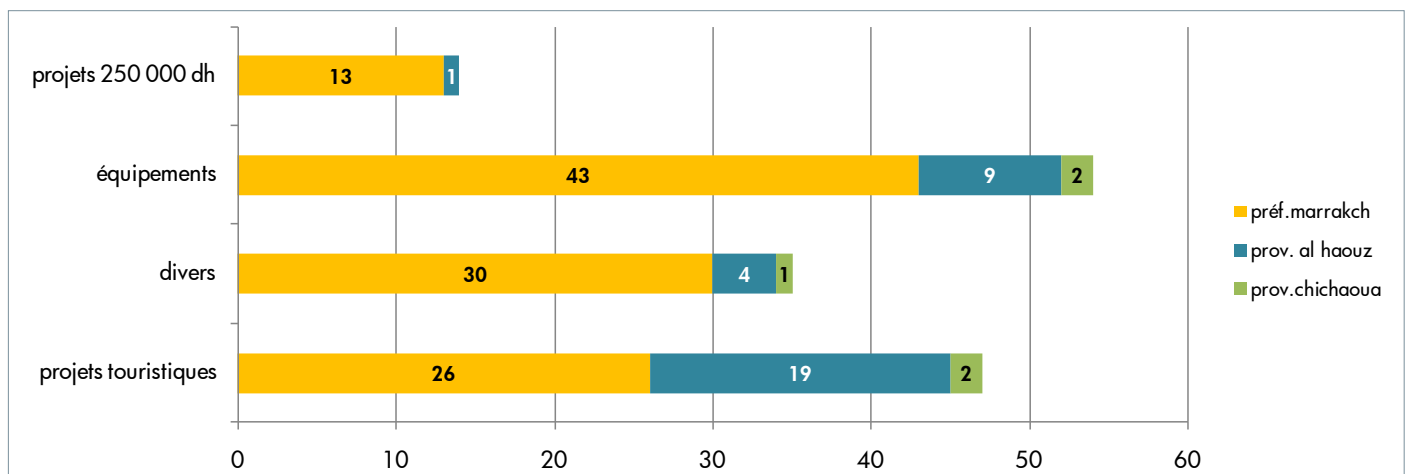
Evolution des nouveaux dossiers ayant reçu l'avis favorable



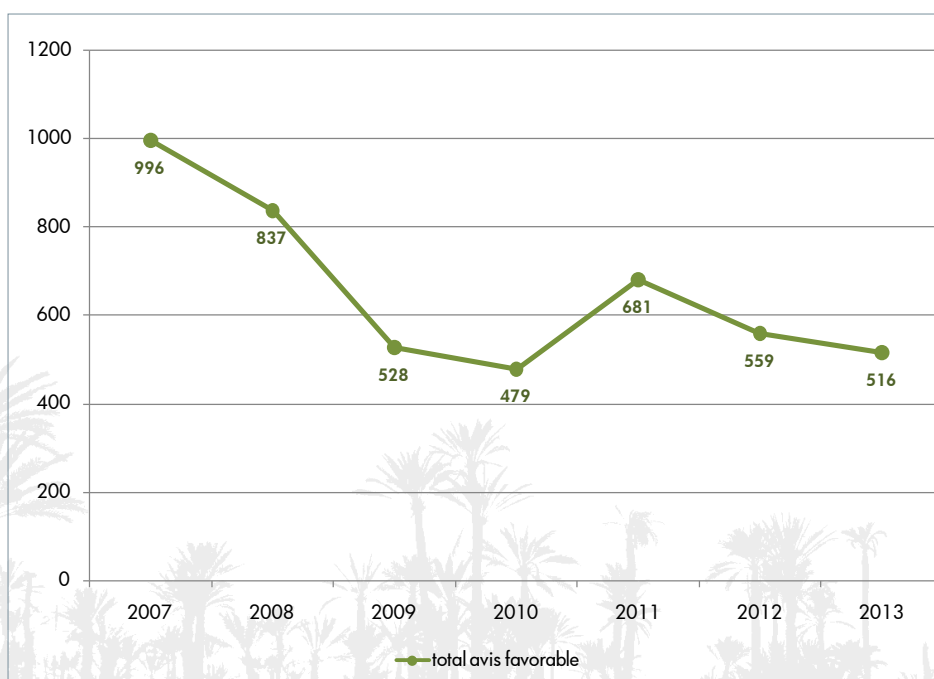
Projets d'investissement en 2013



Répartition des demandes



Répartition des accords de principe par nature de projet



Evolution des nouveaux grands projets ayant reçu l'avis favorable

L'Agence Urbaine a examiné 220 demandes de dérogation dans le cadre de la circulaire conjointe n° 31 du 06 juillet 2010 relative aux conditions d'octroi des dérogations en matière d'urbanisme aux projets d'investissement, 145 ont reçu l'accord de principe, soit 66%. L'année 2013 enregistre une légère régression au niveau des nouveaux grands projets ayant un avis favorable, passant ainsi de 559 à 516 projets.

